

Conditions Générales de Vente

La version valide de nos "Conditions Générales de Vente" peut être obtenue et imprimée sur notre site, à <http://www.conference-service.com>.

Nature de nos activités

Le propriétaire, Marianne Mandl, offre des services dans le domaine de l'informatique et de la gestion de données. L'entreprise est enregistrée à Korneuburg, Autriche.

Les services offerts s'adressent uniquement à des entreprises!

Les services offerts peuvent être classifiés en trois catégories:

1. L'utilisation du logiciel de gestion de conférences COMS, ainsi que différents services directement liés à l'utilisation de ce logiciel.
2. L'inclusion gratuite d'annonces de conférences ou événements similaires dans notre liste de conférences à venir sur le site <http://www.conference-service.com>.
3. L'insertion de bannières publicitaires liées à des conférences ou offrant des services aux conférences, sur le site <http://www.conference-service.com>. Ce service est payant.

Un service de support, par email ou téléphone, s'adressant uniquement à nos clients, est offert en complément des services décrits ci-dessus. Le support ne s'étend pas à de tierces personnes, comme par exemple les participants aux conférences. Par ailleurs, la gestion des données récoltées par l'intermédiaire de COMS sont sous la responsabilité exclusive des organisateurs et gestionnaires des événements.

Tous les serveurs utilisés par <http://www.conference-service.com> sont situés en Allemagne.

Nous pouvons être contactés par l'intermédiaire de formulaires fournies sur notre site, <http://www.conference-service.com>.

Conclusion de contrats

Le site à <http://www.conference-service.com> offre des informations détaillées concernant nos services, ainsi qu'une liste de prix se rapportant aux options standard de notre logiciel. Il faut noter, cependant, que notre site n'est pas un magasin en ligne.

Les contrats sont établis suite à un accord entre les clients et COMS, suite à des communications visant à vérifier que le logiciel est adapté au cahier des charges du client.

Un contrat est conclu une fois que le client accepte l'offre individuelle qui lui est faite.

Par défaut, les contrats sont rédigés en anglais. Ils peuvent, cependant, être rédigés en allemand ou en français.

Prix, modalités de paiement et retards de paiement

Les prix de nos services sont déterminés au cas par cas. Ils sont basés sur la liste des prix publiée sur notre site, <http://www.conference-service.com>, mais peuvent être adaptés à des circonstances spéciales. Par exemple, des réductions de prix peuvent être offertes aux clients qui utilisent le logiciel plusieurs fois par an.

Les paiements liés à la licence d'utilisation du logiciel de gestion de conférences sont dûs au plus tard lors du lancement du site en mode production, soit lorsque les participants commencent à utiliser le site.

Les paiements pour les encadrés publicitaires sont dûs au plus tard deux semaines après leur insertion sur le site, sauf en cas d'arrangement particulier.

Les paiements peuvent se faire, soit par virement, soit par carte de crédit.

Au cas où un paiement n'est pas reçu à temps, nos services sont interrompus jusqu'à la réception du paiement dans son intégralité. Une interruption de service signifie que les encadrés publicitaires sont retirés du site et l'accès au site permettant la gestion d'un événement est supprimé.

Limite de responsabilité

La responsabilité pour les dommages ou pertes suivant l'utilisation de nos services, que ce soit pour un manquement au service ou une perte de données, est limitée à la valeur stipulée dans le contrat.

Aucune indemnité de responsabilité ne peut être réclamée dans le cadre de contrats de services qui ne sont pas entrés en vigueur.

Divers

Au cas où une ou plusieurs dispositions de ces conditions générales de vente se révèlent être invalides, la validité des autres dispositions n'est pas affectée.

Au cas où certaines dispositions des conditions générales de vente du client sont en contradiction avec les conditions générales de vente décrites dans ce document, ces dispositions seront rejetées.

Tous les contrats de services suivent le droit autrichien.

Le lieu de juridiction pour tous les litiges est Korneuburg, en Basse-Autriche.

Version produite le: 17 janvier 2015